

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Communauté de communes La Domitienne

Séance du mercredi 6 juillet 2022

**Délibération  
N° 22.103.2**

**En exercice ... 37  
Présents ..... 24  
Votants ..... 33  
Pour ..... 33  
Contre ..... 0  
Abstention .... 0**

**PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - PORT DU  
CHICHOULET**

**PORT DÉPARTEMENTAL VENDRES EN DOMITIENNE  
« LE CHICHOULET » - PRÉSENTATION DU RAPPORT  
D'ACTIVITÉ 2021**

*Date de la convocation : 30/06/2022*

L'an deux mille vingt-deux  
**Et le 6 juillet à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**24 Conseillers communautaires présents :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

**9 Conseillers communautaires absents représentés :** madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Frédéric FABRE (représenté par madame Brigitte SOULET), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par monsieur Jean-François GUIBBERT), madame Maryse LACOMBE (représentée par monsieur Alain CARALP), monsieur Thierry MAURAT (représenté par madame Valérie CHABOT), monsieur Elian PALAZY (représenté par madame Patricia BERTHOMIEU), monsieur Serge PESCE (représenté par madame Brigitte SOULET), madame Nathalie PIQUES (représentée par monsieur Christian SEGUY), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par monsieur Robert SENAL).

**4 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Thierry CALMEL, monsieur Didier CAYLA, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Martine SIGNOUREL.

**Secrétaire de séance :** monsieur Christian SEGUY.

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 18/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20220706-DELIB\_22\_10

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 6 juillet 2022**

---

**Port départemental Vendres en Domitienne « Le Chichoulet » - Présentation du rapport d'activité 2021**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** la convention de délégation de service public relative à la gestion du port départemental « Le Chichoulet » signée le 6 juillet 2009, notamment l'article 16, entre le Conseil départemental de l'Hérault et la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 17 juin 2022 ;

**Vu** le rapport d'activité 2021 du port départemental « Le Chichoulet » ;

**Considérant** que selon les dispositions susvisées du Code général des collectivités territoriales et l'ordonnance du 29 janvier 2016, la Communauté de communes produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ; que ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public ;

**Considérant** que le rapport d'activité 2021 est rédigé dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du port départemental « Le Chichoulet » ;

**Considérant** que le rapport d'activité 2021 du port départemental « Le Chichoulet », annexé à la présente délibération, a été présenté aux membres du Conseil communautaire ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Jean-Pierre PEREZ, 7<sup>ème</sup> vice-Président**,  
Après en avoir délibéré,

Sur 33 membres présents ou représentés au moment du vote,

**A l'unanimité,**

**I. PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2021 concernant le service public pour la gestion et l'exploitation du Port départemental Vendres en Domitienne « Le Chichoulet ».

**II. CHARGE** monsieur le Président de transmettre ce rapport au département de l'Hérault, autorité délégante.

**III. PRÉCISE** que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

**IV. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**V. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

**REÇU EN PREFECTURE**

le 18/07/2022

Application agréée E-legalite.com

**VI. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALT



Certifié affiché sur le site internet de La Domitienne le : **18 JUL. 2022**

REÇU EN PREFECTURE

le 18/07/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 18/07/2022

Application agréée E-legalite.com